

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 411

25 février 2009

### SOMMAIRE

67 Wall Investments S.à r.l. ....	19721	iSelectis S.A. ....	19728
Actalis S.à r.l. ....	19728	JPMorgan Funds ....	19728
Albin West S.A. ....	19722	JPMorgan Series II Funds ....	19728
Anex Group S.A. ....	19726	JP Residential III S.à r.l. ....	19720
Assinvest S.à r.l. ....	19684	JP Residential II S.A. ....	19726
Carrelages Wedekind S.A. ....	19724	JP Residential VI S.à r.l. ....	19727
Coliseo Investissement S.A. ....	19684	Kitai Steel S.A. ....	19685
Contact Management S.A. ....	19725	Latem S.A. ....	19682
CPI Atlantis Property Trader S.à r.l. ....	19718	Mayton S.A. ....	19725
CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l. ....	19718	Media Satelit Access Television S.A. ....	19683
CPI Atlantis TopCo S.à r.l. ....	19715	Métis ....	19725
CPI GH Portfolio S.à r.l. ....	19719	Microcap Coordination S.à r.l. ....	19723
CPI ReCo II S.à r.l. ....	19719	Mobility Invest ....	19726
Crista Invest ....	19727	Northern Coast S.A. ....	19726
Deka International S.A. ....	19682	Opal Corporation (NFR) S.à r.l. ....	19719
Dory 1 (NFR) S.à r.l. ....	19720	Paradyne Productions S.A. ....	19684
Dory 1 S.à r.l. ....	19720	Parc-Retouche S.à r.l. ....	19727
Financial Hugo S.A. ....	19684	Pareast S.à r.l. ....	19721
Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l. ....	19724	Pilgrim S.à r.l. ....	19716
G.O. IB - SIV Luxembourg S.à r.l. ....	19722	Regulux S.à r.l. ....	19721
GUS Luxembourg 2005 S.à r.l. ....	19711	Siemens Enterprise Communications S.A., Succursale ....	19685
GUS Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	19711	Snowdonia S.à r.l. ....	19720
Heaven Technologies S.A. ....	19685	Star Investissement S.A. ....	19684
HSH Investment Management S.A. ....	19718	Steelers S.à r.l. ....	19716
Iberian Capital III ....	19727	Texas Refinery Corporation Intercontinental S.A. ....	19708
Ideal Standard International Topco ....	19722	Umbriel S.A. ....	19723
Industrial Development & Design S.A. ....	19682	Warburg Lux Invest Circula ....	19715
International Fund Management S.A. ....	19683	Whitehall French RE 11 S.à r.l. ....	19719
International Fund Management S.A. ....	19683		

**Deka International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 28.599.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 22. Dezember 2008*

Beschlussfassung:

1. Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates Matthias Ewald

mit Geschäftssitz in D-60528 Frankfurt/Main, Hahnstraße 55,

mit Ablauf des 31. Dezember 2008 entgegen.

2. Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von

Thomas Ketter

Geschäftsführer

der Deka FundMaster Investmentgesellschaft mbH, Frankfurt

mit Geschäftssitz in D-60528 Frankfurt/Main, Hahnstraße 55

mit Wirkung zum 1. Januar 2009 bis zum Ablauf der Generalversammlung im Jahre 2011 als Mitglied des Verwaltungsrates in den Verwaltungsrat der Gesellschaft.

Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

Deka International S.A.

Holger Hildebrandt / Andreas Schmitt

Référence de publication: 2009016529/1208/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Industrial Development & Design S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 63.560.

**Latem S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 53.846.

*Liquidations judiciaires*

Par jugements rendus en date du 12 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- INDUSTRIAL DEVELOPMENT & DESIGN S.A. (RCS B 63.560), dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été dénoncé le 15 octobre 2006.

- LATEM S.A. (RCS B 53.846), dont le siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, a été dénoncé le 21 septembre 2006.

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire, Monsieur Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur M<sup>e</sup> Laurélia STEINMETZ, avocat, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce tribunal avant le 6 mars 2009.

Pour extrait conforme

Maître Laurélia STEINMETZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2009020041/8624/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05402. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05404. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

(090026916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**International Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.  
R.C.S. Luxembourg B 8.558.

*Auszug aus dem Protokoll der schriftlichen Beschlussfassung des Verwaltungsrates vom 12. Dezember 2008*

Beschlussfassung:

1. Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes  
Matthias Ewald

mit Geschäftssitz in 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg,  
mit Ablauf des 31. Dezember 2008 entgegen.

2. Der Verwaltungsrat beschließt die Bestellung von  
Eugen Lehnertz

mit Geschäftssitz in 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg  
mit Wirkung zum 1. Januar 2009 zum Geschäftsführer der International Fund Management S.A.  
Sämtliche Beschlüsse des Verwaltungsrates werden einstimmig gefasst.

International Fund Management S.A.

Holger Hildebrandt / Andreas Schmitt

Référence de publication: 2009016532/1207/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**International Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.  
R.C.S. Luxembourg B 8.558.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 22. Dezember 2008*

Beschlussfassung:

1. Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrates  
Matthias Ewald

mit Geschäftssitz in D-60528 Frankfurt/Main, Hahnstraße 55,  
mit Ablauf des 31. Dezember 2008 entgegen.

2. Die Generalversammlung beschließt die Bestellung von  
Thomas Ketter

Geschäftsführer

der Deka FundMaster Investmentgesellschaft mbH, Frankfurt  
mit Geschäftssitz in D-60528 Frankfurt/Main, Hahnstraße 55

mit Wirkung zum 1. Januar 2009 bis zum Ablauf der Generalversammlung im Jahre 2011 als Mitglied des Verwaltungsrates in den Verwaltungsrat der Gesellschaft.

Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

International Fund Management S.A.

Holger Hildebrandt / Andreas Schmitt

Référence de publication: 2009016536/1207/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

**Media Satelit Access Television S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 90.681.

*Liquidation judiciaire*

Par jugements rendus en date du 12 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la

dissolution et la liquidation de la société MEDIA SATELIT ACCESS TELEVISION S.A. (RCS B 90.681) dont le siège social L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé le 4 septembre 2006.

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire, Monsieur Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur M<sup>e</sup> Laurélia STEINMETZ, avocat, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce tribunal avant le 6 mars 2009.

Pour extrait conforme  
Maître Laurélia STEINMETZ  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009020038/8624/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05401. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090026900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Paradyne Productions S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 90.072.

**Financial Hugo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 65.212.

**Coliseo Investissement S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 72.199.

**Assinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 80.246.

**Star Investissement S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 73.107.

—  
*Liquidations judiciaires*

EXTRAIT

Par jugements rendus en date du 12 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société PARADYNE PRODUCTIONS S.A., dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, avenue Monterey a été dénoncé en date du 22 août 2006;
- la société FINANCIAL HUGO S.A., dont le siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau a été dénoncé en date du 10 octobre 2006;
- la société COLISEO INVESTISSEMENTS S.A., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey a été dénoncé en date du 8 septembre 2006;
- la société ASSINVEST S.à r.l., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau a été dénoncé en date du 8 septembre 2006;
- la société STAR INVESTISSEMENT S.A., dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey a été dénoncé en date du 14 juillet 2006.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire M. Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Stéphane EBEL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 6 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> Stéphane EBEL

Signature

Référence de publication: 2009021979/9952/51.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06532. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06534. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06537. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06539. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06542. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090029427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

(090029428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

(090029434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

(090029430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

(090029437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

**Heaven Technologies S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 70.028.

**Kitai Steel S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 61.273.

*Liquidations judiciaires*

Par jugements rendus en date du 12 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- HEAVEN TECHNOLOGIES SA (RCS B 70.028), dont le siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, a été dénoncé le 12 septembre 2006.

- KITAI STEEL S.A. (RCS B 61.273), dont le siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, a été dénoncé le 10 octobre 2006.

Ces mêmes jugements ont nommé juge-commissaire, Monsieur Gilles MATHAY, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur M<sup>e</sup> Laurélia STEINMETZ, avocat, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce tribunal avant le 6 mars 2009.

Pour extrait conforme

Maître Laurélia STEINMETZ

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009020043/8624/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05405. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05407. - Reçu 12,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090026921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

(090026922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Siemens Enterprise Communications S.A., Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 119.388.

In the year two-thousand and nine, on the eighteenth day of February,  
before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Laurent SCHUMMER, attorney at law, residing in Luxembourg,

acting on behalf of the board of directors of Siemens Enterprise Communications, a Limited Liability Company with registered office at Guido Gezellestraat 121, 1654 Huizingen, Belgium, registered at the Register of Legal Entities Brussels with number VAT: BE 0882.831.147 (hereinafter referred to as the "Contributing Company"),

by virtue of a power of attorney, granted on by virtue of a proxy given on 17 February 2009 a copy of which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

The appearing party represented as stated hereabove has requested the undersigned notary to record the following proposal for the contribution of a branch of activities (the "Contribution Proposal"):

*Proposal for the contribution of a branch of activities*

Drawn up in accordance with article 760 of the Belgian Company Code and articles 289 and 308bis-3 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended

On 13 February 2009, the board of directors of Siemens Enterprise Communications ("Siemens Enterprise Communications" or the "Contributing Company") drew up this proposal in accordance with article 760 of the Belgian Companies Code (the "BCC") and in accordance with articles 289 and 308bis-3 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "LSC") in relation to the contribution of a branch of activities (the "Branch of Activities") consisting in any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts allocated to Siemens Enterprise Communications S.A., Succursale, with registered address at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm (Grand Duchy of Luxembourg), registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.388 (the "Branch"), being the Luxembourg branch of the Contributing Company, to the new company to be incorporated under Luxembourg law, Siemens Enterprise Communications S.A. ("Siemens Enterprise Communications" or the "Receiving Company") (the "Contribution").

This proposal will be filed at the clerk's office of the commercial court of Brussels at least six weeks before the realisation of the Contribution and will be published in the Luxembourg Official Gazette at least one month before the realisation of the Contribution.

## **1 Legal form, name, purpose and registered office of the companies involved in the Contribution**

### **1.1 Contributing Company**

The Contributing Company bears the name "Siemens Enterprise Communications". It has the legal form of a limited liability company ("société anonyme" / "naamloze vennootschap"). Its registered office is located at Guido Gezellestraat 121, 1654 Huizingen (Belgium) and its enterprise number is 0882.831.147.

The corporate purpose of the Contributing Company, as set out in article 3 of its articles of association, is as follows:  
"The corporate purpose of the company consists of:

a) the production and commercialisation of, the trade in, the import and export of, the installation, the assembly, the maintenance, the repair, the distribution and the storage of industrial and other products, measurement and control equipment and machines regarding telecommunications, data management and transmission, as well as related technologies, including activities in the field of research and development, consulting and technical assistance and the development of software in all aforementioned fields; the operation or the management of telecommunication networks for its own needs or for the needs of third parties and the performance of services as system integrator;

b) the production and commercialisation of accessories and devices for the produced and commercialised goods;

c) the supply of management services relating to the techniques of telecommunications, data management and transmission, sensu lato;

d) all additional or related undertakings and activities;

The company can erect all installations and plants, purchase and sell all equipment relating to its industry, acquire, lease, exchange or build all moveable and immovable assets and make use of all intellectual rights and industrial and commercial properties.

The company is entitled to undertake all moveable or immovable, commercial, financial or industrial operations directly or indirectly related to its purpose or which can facilitate the realisation of its purpose.

The company can acquire, transfer or make use of all patents or licenses.

The company can take, for its own account or for the account of third parties, any participation in any financial, industrial, commercial and maritime undertaking and public procurement, perform any acts with any governmental, provincial or local authorities, with companies or individuals; acquire or transfer any moveable or immovable assets;

The company can cooperate with, participate in, or in any other way, directly or indirectly acquire interests in other undertakings in Belgium or abroad and/or establish branches in Belgium or abroad. The company can, by way of transfer, contribution, merger, participation, financial contribution, acquisition of shares, warrants and bonds or in any other way, take a participation in any undertaking in Belgium and abroad of which the purpose is identical, similar or related to its own purpose, susceptible to generate sales of its products and services or to generate the supply of raw materials which are necessary for its business or the nature of which is to promote or facilitate the realisation of its purpose.

The company may, as guarantee for its own obligations as well as for the obligations of third parties, give guarantees and grant in rem or in personam securities, including by granting mortgages or pledges on its assets, including its commercial undertaking ("fonds de commerce" / "handelszaak")

The company can assist or give advice to other companies of its group.

The corporate purpose also includes the management and running of other companies and/or enterprises, as well as the carrying out of the functions of director of liquidator of other companies.

The above enumeration is explanatory and not limitative."

## 1.2 Receiving Company

The Receiving Company will be the new company to be incorporated under Luxembourg law, the name of which will be "Siemens Enterprise Communications S.A.". It will have the legal form of a limited liability company ("société anonyme") organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office will be located at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm (Grand Duchy of Luxembourg).

The Receiving Company's corporate purpose will be as follows:

"The object of the Company as and when the Company is agreed on the relevant official list of the Commission de Surveillance du Secteur Financier is to act as secondary operator of IT systems and communication systems of the financial sector in the meaning of article 29(4) of the law of 13 July 2007 as a professional being in charge of the functioning of IT systems other than such systems permitting the establishment of accounting and financial statements and communication systems which are part of the proper IT and communication equipment of banking institutions, professionals of the financial sector, organizations of collective investment, pension funds and insurance or re-insurance companies of Luxembourg or foreign laws.

The Company may be active in:

- a) the production and commercialisation of, the trade in, the import and export of, the installation, the assembly, the maintenance, the repair, the distribution and the storage of industrial and other products, measurement and control equipment and machines regarding telecommunications, data management and transmission, as well as related technologies, including activities in the field of research and development, consulting and technical assistance and the development of software in all aforementioned fields; the operation or the management of telecommunication networks for its own needs or for the needs of third parties and the performance of services as system integrator;
- b) the production and commercialisation of accessories and devices for the produced and commercialised goods;
- c) the supply of management services relating to the techniques of telecommunications, data management and transmission, sensu lato;
- d) all additional or related undertakings and activities;

The Company can erect all installations and plants, purchase and sell all equipment relating to its industry, acquire, lease, exchange or build all moveable and immoveable assets and make use of all intellectual rights and industrial and commercial properties.

The Company can acquire, transfer or make use of all patents or licenses.

The Company's object is further the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

A draft of the articles of association of the Receiving Company is enclosed.

## 2 Rules applying to the Contribution

The Contribution of the Branch of Activities will be subject to the rules set forth in articles 759 and following BCC and the rules set forth in articles 285 to 308 LSC and article 308bis-3, with the exception of article 303 LSC.

## 3 Date from which the transactions of the Contributing Company will be regarded from an accounting point of view as having been performed for the account of the Receiving Company

The transactions of the Contributing Company in connection with the assets and liabilities relating to the Branch of Activities to be contributed to the Receiving Company will be regarded from an accounting point of view as having been performed for the account of the Receiving Company as from 1 October 2008.

#### **4 Effective Date and Date of ownership transfer**

The Contribution shall be effective on 31 March 2009 (the "Effective Date"), which is the date of the adoption by the Contributing Company of its decision to set up the Receiving Company and to realize the Contribution.

The Receiving Company will acquire the ownership of the contributed assets and liabilities as from the Effective Date. No cash consideration will be due by the Receiving Company.

#### **5 Shares issued by the Receiving Company**

The three million seven hundred fourteen thousand six hundred sixty-seven (3,714,667) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to be issued by the Receiving Company will participate in the Receiving Company's profits and will be entitled to receive dividends as from the Effective Date. The Contributing Company will receive all shares without exception so issued by the Receiving Company.

There are no special modalities regarding this entitlement.

The delivery of shares will be made by registration of the Contributing Company in the shareholders' register of the Receiving Company on the Effective Date.

#### **6 Special benefits for the members of the management or audit bodies of the companies involved in the Contribution**

No special benefits (in the meaning of article 760, §2, 4<sup>o</sup> BCC and article 289, §2, g) LSC) will be granted to the members of the management or audit bodies of the Contributing Company or of the Receiving Company.

#### **7 Assets and liabilities to be contributed**

The Contribution consists of a branch of activities in the meaning of article 680 BCC and article 308bis-3 LSC. The Branch of Activities thus includes all tangible and intangible assets and liabilities allocated to the Branch, as set forth in the pro forma balance sheets drawn up as per 30 September 2008 (Annex 1).

Subject to the approval by the Contributing Company and as provided for by article 763 BCC and article 308-bis3 LSC, the Contribution entails that all assets and liabilities relating to the Branch of Activities will automatically be transferred, as a matter of law, to the Receiving Company. The Receiving Company will acquire all rights and liabilities of the Contributing Company relating to the Contribution.

All assets and liabilities of the Contributing Company not expressly to be contributed to the Receiving Company according to the present proposal (including its Annexes) will remain with the Contributing Company.

The assets of the Contributing Company relating to the Branch of Activities will be transferred in their current condition at book value. The Receiving Company will be deemed being fully informed of the condition of the contributed assets and liabilities.

The Contribution includes all rights, receivables, legal and extralegal proceedings, administrative appeals, personal guarantees, guarantees in rem and other guarantees, belonging or benefitting to the Contributing Company in the framework of the Branch of Activities.

#### **8 Consultation of documentation**

The shareholders of the Contributing Company are entitled to inspect the following documents specified in article 295 paragraph (1) a) and b) LSC at the registered office of the Contributing Company at least one month before the Contribution takes effect:

- (a) the contribution proposal; and
- (b) the annual accounts and the report on such accounts of the board of directors of the Contributing Company for the past three financial years.

Each shareholder may obtain a copy of the abovementioned documents upon request and free of charge.

#### **9 Special reports**

An independent auditor's report will be prepared in accordance with article 26-1 LSC to value the contribution in kind, but no board report or independent expert's report will be established as permitted by article 296 LSC, given that all the shareholders of the Contributing Company will waive the application of articles 293, 294 paragraph (1), (2) and (4) LSC and of article 295 paragraph (1) c), d) and e) LSC.

#### **10 Tax provisions**

The Contribution meets the conditions laid down in article 59 bis (5) of the Luxembourg Income Tax Law in order to be realised under the tax neutrality regime at the level of the Branch.

The Contribution will be out of the scope of the VAT in accordance with Articles 9.2 and 15.2 of the Luxembourg Law of 12 February 1979 regarding the Value Added Tax Law.

The Contribution will be subject to a fixed duty of €75 in accordance with articles 1 and 6 of the Luxembourg Law of 19 December 2008.



*Draft of the articles of association of the Receiving Company*

**Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Siemens Enterprise Communications S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company as and when the Company is agreed on the relevant official list of the Commission de Surveillance du Secteur Financier is to act as secondary operator of IT systems and communication systems of the financial sector in the meaning of article 29(4) of the law of 13 July 2007 as a professional being in charge of the functioning of IT systems other than such systems permitting the establishment of accounting and financial statements and communication systems which are part of the proper IT and communication equipment of banking institutions, professionals of the financial sector, organizations of collective investment, pension funds and insurance or re-insurance companies of Luxembourg or foreign laws.

The Company may be active in:

a) the production and commercialisation of, the trade in, the import and export of, the installation, the assembly, the maintenance, the repair, the distribution and the storage of industrial and other products, measurement and control equipment and machines regarding telecommunications, data management and transmission, as well as related technologies, including activities in the field of research and development, consulting and technical assistance and the development of software in all aforementioned fields; the operation or the management of telecommunication networks for its own needs or for the needs of third parties and the performance of services as system integrator;

b) the production and commercialisation of accessories and devices for the produced and commercialised goods;

c) the supply of management services relating to the techniques of telecommunications, data management and transmission, *sensu lato*;

d) all additional or related undertakings and activities;

The Company can erect all installations and plants, purchase and sell all equipment relating to its industry, acquire, lease, exchange or build all moveable and immoveable assets and make use of all intellectual rights and industrial and commercial properties.

The Company can acquire, transfer or make use of all patents or licenses.

The Company's object is further the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

## Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three million seven hundred fourteen thousand six hundred sixty-seven Euro (EUR 3,714,667) divided into three million seven hundred fourteen thousand six hundred sixty-seven (3,714,667) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

### Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital

7.1. The authorized capital of the Company is set at seven million five hundred thousand Euro (EUR 7,500,000) divided into seven million five hundred thousand (7,500,000) shares. Each authorized share has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

### Chapter III.- Board of Directors, Auditors

**Art. 9. Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of two (2) Class A Directors or by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting

as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

**Art. 13. Resolutions of the Board of Directors.** The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Directors' Liability - Indemnification.** No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross

negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Confidentiality.** Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulcation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

**Art. 18. Auditors.** The Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by one or several independent auditor(s).

The independent auditor(s) will be appointed by the board of directors which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment.

#### Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the fifteenth of March of each year at 2 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 23. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 24. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

**Art. 25. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 26. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

**Art. 27. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

#### **Chapter V.- Financial year, Financial Statements, Distribution of Profits**

**Art. 28. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of October and ends on the last day of September of the following year.

**Art. 29. Adoption of Financial Statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 30. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII.- Applicable Law

**Art. 32. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Contribution Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging companies pursuant to the law.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever relating to this deed are estimated at approximately eight thousand five hundred euro (EUR 8,500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit février,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil d'administration de Siemens Enterprise Communications, une Limited Liability Company ayant son siège social à Guido Gezellestraat 121, 1654 Huizingen, Belgique, enregistrée avec le Registre des Personnes Morales de Bruxelles et dont le numéro TVA est BE 0882.831.147 (ci-après désignée comme la "Société Apporteuse"),

représentée aux fins des présentes par une procuration donnée le 17 février 2009. La prédite procuration restera annexée aux présentes après signature par le mandataire et le notaire.

La partie comparante, représentée ainsi qu'il est déclaré ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer la proposition d'apport d'une branche d'activités suivante (la "Proposition d'Apport"):

#### *Proposition d'apport d'une branche d'activités*

Etablie conformément à l'article 760 du Code des sociétés belge et aux articles 289 et 308bis-3 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le 13 février 2009, le conseil d'administration de Siemens Enterprise Communications ("Siemens Enterprise Communications" ou la "Société Apporteuse") a rédigé cette proposition conformément à l'article 760 du Code des Sociétés belge (le «CSB») et conformément aux articles 289 et 308bis-3 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «LSC») concernant l'apport d'une branche d'activités (la «Branche d'Activités») comprenant tous actifs, passifs, droits, obligations et contrats assignés à Siemens Enterprise Communications S.A., Succursale, ayant son siège social au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm (Grand Duché du Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.388 (la «Succursale»), étant la succursale luxembourgeoise de la Société Apporteuse, à a nouvelle société devant être constituée selon les lois luxembourgeoises, Siemens Enterprise Communications S.A. («Siemens Enterprise Communications» ou la «Société Bénéficiaire») (l'«Apport»).

Cette proposition sera déposée au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles au moins six semaines avant la réalisation de l'Apport et sera publiée dans le journal officiel luxembourgeois au moins un mois avant la réalisation de l'Apport.

## **1 Forme légale, nom, objet et siège social des sociétés impliquées dans l'Apport**

### **1.1 Société Apporteuse**

La Société Apporteuse porte le nom «Siemens Enterprise Communications». Elle a la forme juridique d'une société anonyme. Son siège social est sis Guido Gezellestraat 121, 1654 Huizingen (Belgique) et son numéro d'entreprise est le 0882.831.147.

L'objet social de la Société Apporteuse, tel que décrit dans l'article 3 de ses statuts, est reproduit littéralement ci-dessous:

«La société a pour objet:

a) La fabrication et la commercialisation de, le commerce en, l'importation et l'exportation de, l'installation, le montage, l'entretien, la réparation, la distribution et le stockage de produits industriels et autres, d'instruments de mesure et de contrôle et de machines dans le domaine de la télécommunication, de la gestion et de la transmission de données et de techniques apparentées, y compris le travail de développement et de recherche, la consultation et la prestation de services techniques et de développement de software dans tous les secteurs précités; l'exploitation ou la gestion des réseaux de télécommunication pour ses propres besoins ou pour les besoins de tiers et l'accomplissement d'activités en qualité d'intégrateur de système

b) la fabrication et la commercialisation de biens qui servent d'accessoires ou d'auxiliaires aux produits fabriqués et commercialisés.

c) la fourniture de services de gestion en relation avec les domaines de la télécommunication, la gestion et la transmission de données et les techniques liés et ce dans le sens le plus large des termes;

d) toutes les entreprises et transactions additionnelles ou liées

Elle pourra édifier toutes installations et usines, vendre et acheter tous appareils en rapport avec son activité industrielle ou commerciale, acquérir, louer, échanger ou édifier tous biens meubles et immeubles, et exploiter tous droits de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale.

Elle est fondée à accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être directement ou indirectement en relation avec l'objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou à en promouvoir la réalisation.

Elle pourra acquérir, céder ou exploiter tous brevets ou licences.

Elle peut participer, soit pour son propre compte, soit pour compte de tiers, au moyen de prise de participations, à toutes opérations financières, industrielles, commerciales et maritimes, à tous travaux publics, effectuer des opérations avec les institutions gouvernementales, provinciales ou communales, des sociétés ou des particuliers; acquérir et vendre toutes valeurs mobilières ou immobilières.

La société peut collaborer avec, participer à, ou prendre de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, des intérêts dans d'autres entreprises en Belgique ou à l'étranger. Elle peut, par le moyen de renonciation, d'apport, de fusion, de participation, d'intervention financière, d'achat d'actions, de parts bénéficiaires ou d'obligations, ou de toute autre façon, prendre des intérêts dans toutes entreprises en Belgique ou à l'étranger dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien, qui soit susceptible d'ouvrir des débouchés pour ses produits et services ou de fournir des matières premières qui sont nécessaires à son exploitation ou qui seraient de nature à faciliter ou à promouvoir la réalisation de son objet social.

La société peut, tant en garantie de ses propres engagements qu'en garantie d'engagements de tiers, constituer une caution et des sûretés personnelles et réelles, entre autres en hypothéquant ses biens ou en les mettant en gage, son propre fonds de commerce y compris.

La société peut fournir assistance et conseils aux autres sociétés du groupe.

La société a également pour objet la prise en charge de la gestion et de la direction d'autres sociétés et/ou entreprises, ainsi que l'exercice de fonctions d'administrateur ou de liquidateur d'autres sociétés.

L'énumération précitée est déclarative et non limitative.»

### **1.2 Société Bénéficiaire**

La Société Bénéficiaire est la nouvelle société devant être constituée selon les lois luxembourgeoises, dont le nom sera «Siemens Enterprise Communications S.A.». Elle prendra la forme juridique d'une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et son siège social sera sis 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm (Grand-Duché de Luxembourg).

L'objet social de la Société Bénéficiaire sera comme suit:

«La Société a pour objet, lorsque la Société sera admise sur la liste officielle pertinente de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, d'agir en tant qu'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29(4) of de la loi du 13 July 2007 de la en tant que professionnel en charge du fonctionnement de systèmes informatiques autres que ceux permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre



d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, organisation de placement collectifs, fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger.

La Société pourra exercer dans:

a) la fabrication et la commercialisation de, le commerce en, l'importation et l'exportation de, l'installation, le montage, l'entretien, la réparation, la distribution et le stockage de produits industriels et autres, d'instruments de mesure et de contrôle, de machines dans le domaine de la télécommunication, de la gestion et de la transmission de données et des techniques apparentées, y compris le travail de développement et de recherche, la consultation et la prestation de services techniques et de développement de logiciels dans tous les secteurs précités; l'exploitation ou la gestion des réseaux de télécommunication pour ses propres besoins ou pour les besoins de tiers de l'accomplissement d'activités en qualité d'intégrateur de système;

b) la fabrication et la commercialisation de biens qui servent d'accessoires ou d'auxiliaires aux produits fabriqués et commercialisés;

c) la fourniture de services de gestion en relation avec les domaines de la télécommunication, la gestion et la transmission des données et les techniques liés et ce dans le sens le plus large des termes;

d) toutes les entreprises et transactions additionnelles ou liées.

La société pourra édifier toute installations et usines, vendre et acheter tous appareils en rapport avec son activité industrielle ou commerciale, acquérir, louer, échanger ou édifier tous biens meubles et immeubles, et exploiter tous droits de propriété intellectuelle et commerciale.

Elle pourra acquérir, céder ou exploiter tous brevets de licences.

Par ailleurs, la Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Un projet des statuts de la Société Bénéficiaire est joint.

## **2 Règles applicables à l'Apport**

L'Apport de la Branche d'Activités sera soumis aux règles énoncées aux articles 759 et suivants du CSB et aux règles énoncées aux articles 285 à 308 et 308bis-3 de la LSC à l'exception de l'article 303 de la LSC.

## **3 Date à partir de laquelle les opérations de la Société Apporteuse seront considérées, d'un point de vue comptable, comme étant accomplies pour le compte de la Société Bénéficiaire**

Les opérations de la Société Apporteuse relatives aux actifs et passifs de la Branche d'Activités et qui seront apportés à la Société Bénéficiaire, seront considérées, d'un point de vue comptable, comme étant accomplies pour le compte de la Société Bénéficiaire à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

## **4 Entrée en vigueur et transfert de propriété**

L'Apport prendra effet au 31 mars 2009 (la «Date d'Entrée en Vigueur»), ce qui correspond à la date à laquelle la Société Apporteuse prendra la décision de constituer la Société Bénéficiaire et de réaliser l'Apport.

La Société Bénéficiaire acquerra la propriété des actifs et passifs apportés à compter de la Date d'Entrée en Vigueur. Aucune compensation en espèces ne sera due par la Société Bénéficiaire.

## **5 Actions émises par la Société Bénéficiaire**

Les trois millions sept cent quatorze mille six cent soixante-sept (3.714.667) actions à émettre par la Société Bénéficiaire, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, participeront aux bénéfices de la Société Bénéficiaire et donneront droit aux dividendes à compter de la Date d'Entrée en Vigueur. La Société Apporteuse recevra toutes les actions ainsi émises par la Société Bénéficiaire, sans exception.

Il n'y pas de modalités spécifiques concernant ce droit.

L'attribution des actions aura lieu par inscription de la Société Bénéficiaire dans le registre d'actionnaires de la Société Bénéficiaire à la Date d'Entrée en Vigueur.

## **6 Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion ou aux commissaires aux comptes des sociétés participant à l'Apport**

Aucun avantage particulier (au sens de l'article 760, §2, 4<sup>o</sup> du CSB et article 289, §2, g) de la LSC) ne sera accordé aux membres des organes de gestion aux commissaires aux comptes de la Société Apporteuse et/ou de la Société Bénéficiaire.

## 7 Actif et passif devant être apportés

L'Apport comprend une branche d'activités au sens de l'article 680 du CSB et de l'article 308bis-3 de la LSC. La Branche d'Activités comprend donc tous les actifs et passifs, tant corporels qu'incorporels, assignés à la Succursale, tels qu'établis dans le bilan pro-forma dressé le 30 septembre 2008 (Annexe 1).

Sous réserve d'approbation par la Société Apporteuse et comme prévu à l'article 763 du CSB et aux articles 308bis-3 de la LSC, l'Apport implique que tout les actifs et passifs de la Branche d'Activités seront automatiquement transférés, de plein droit, à la Société Bénéficiaire. La Société Bénéficiaire acquerra tous les droits et obligations de la Société Apporteuse relatifs à l'Apport.

Tous les éléments d'actif et du passif de la Société Apporteuse qui ne sont pas expressément assignés à la Société Bénéficiaire en vertu de la présente proposition (y compris ses annexes) resteront dans le patrimoine de la Société Apporteuse.

Les éléments d'actif et de passif de la Société Apporteuse relatifs à la Branche d'Activités seront apportés dans l'état où ils se trouvent actuellement et à leur valeur comptable. La Société Bénéficiaire sera considérée comme ayant parfaite connaissance de l'état des actifs et passifs apportés.

L'Apport comprend tous les droits, créances, actions judiciaires et extrajudiciaires, recours administratifs, garanties personnelles ou réelles et autres, dont bénéficie ou est titulaire, dans le cadre de la Branche d'Activités à apporter, la Société Apporteuse.

## 8 Consultation de documentation

Les actionnaires de la Société Apporteuse auront le droit d'examiner les documents suivants précisés à l'article 295 paragraphes (1) a) et b) de la LSC au siège social de la Société Apporteuse et ce, au moins un mois avant que l'Apport ne prenne effet:

- (a) la proposition d'apport; et
- (b) les comptes annuels et les rapports de gestion de la Société Apporteuse des trois derniers exercices.

Chaque actionnaire peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et sans frais.

## 9 Rapports spéciaux

Un rapport d'un réviseur indépendant sera préparé conformément à l'article 26-1 de la LSC pour évaluer l'apport en nature, mais aucun rapport par le conseil ou par un expert indépendant ne sera établi, tel que permis par l'article 296 de la LSC, étant donné que tous les actionnaires de la Société Apporteuse renonceront à l'application des articles 293, 294 paragraphe (1), (2) et (4) de la LSC et de l'article 295 paragraphe (1) c), d) et e) de la LSC.

## 10 Dispositions fiscales

L'Apport remplit les conditions posées dans l'article 59 bis (5) de la Loi sur l'Impôt sur le Revenu luxembourgeois devant être réalisées afin de bénéficier du régime de neutralité fiscale au niveau de la Succursale.

L'Apport sera hors du champ d'application de la TVA conformément aux articles 9.2 et 15.2 de la Loi luxembourgeois du 12 Février 1979 sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

L'Apport sera soumis à un droit fixe de 75 Euros en vertu des articles 1 et 6 de la Loi luxembourgeois du 19 Décembre 2008.

*Projet de statut de la société bénéficiaire*

## Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Siemens Enterprise Communications S.A.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, lorsque la Société sera admise sur la liste officielle pertinente de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, d'agir en tant qu'opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier au sens de l'article 29(4) of de la loi du 13 July 2007 de la en tant que professionnel en charge du fonctionnement de systèmes informatiques autres que ceux permettant l'établissement des situations comptables et des états financiers et de réseaux de communication faisant partie du dispositif informatique et de communication propre d'établissements de crédit, professionnels du secteur financier, organisation de placement collectifs, fonds de pension, entreprises d'assurance ou entreprises de réassurance de droit luxembourgeois ou de droit étranger.

La Société pourra exercer dans:

a) la fabrication et la commercialisation de, le commerce en, l'importation et l'exportation de, l'installation, le montage, l'entretien, la réparation, la distribution et le stockage de produits industriels et autres, d'instruments de mesure et de contrôle, de machines dans le domaine de la télécommunication, de la gestion et de la transmission de données et des techniques apparentées, y compris le travail de développement et de recherche, la consultance et la prestation de services techniques et de développement de logiciels dans tous les secteurs précités; l'exploitation ou la gestion des réseaux de télécommunication pour ses propres besoins ou pour les besoins de tiers de l'accomplissement d'activités en qualité d'intégrateur de système;

b) la fabrication et la commercialisation de biens qui servent d'accessoires ou d'auxiliaires aux produits fabriqués et commercialisés;

c) la fourniture de services de gestion en relation avec les domaines de la télécommunication, la gestion et la transmission des données et les techniques liés et ce dans le sens le plus large des termes;

d) toutes les entreprises et transactions additionnelles ou liées.

La société pourra édifier toute installations et usines, vendre et acheter tous appareils en rapport avec son activité industrielle ou commerciale, acquérir, louer, échanger ou édifier tous biens meubles et immeubles, et exploiter tous droits de propriété intellectuelle et commerciale.

Elle pourra acquérir, céder ou exploiter tous brevets de licences.

Par ailleurs, la Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

## Chapitre II.- Capital, Actions

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions sept cent quatorze mille six cent soixante-sept euros (EUR 3,714,667) divisé en trois millions sept cent quatorze mille six cent soixante-sept (3,714,667) actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social**

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à sept millions cinq cent mille euros (EUR 7,500,000) divisé en sept millions cinq cent mille (7,500,000) actions. Chaque action autorisée a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

**Art. 8. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

### Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe de deux Administrateurs de Catégorie A ou par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre

membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration.** Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation.** Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Confidentialité.** Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

**Art. 18. Commissaires aux Comptes.** Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par le conseil d'administration, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans.

#### Chapitre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le quinze mars de chaque année à 14 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 22. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 23. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 24. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 26. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

**Art. 27. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

#### Chapitre V.- Exercice social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

**Art. 28. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de mois d'octobre de chaque année et s'achève le dernier jour du mois de septembre de chaque année.

**Art. 29. Approbation des Comptes Annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.



**Art. 30. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

#### Chapitre VII.- Loi Applicable

**Art. 32. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le notaire soussigné atteste par les présentes de l'existence et de la légalité de la Proposition d'Apport et de tous les actes, documents et formalités qui incombent d'après la loi aux sociétés fusionnant.

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature en raison du présent acte sont évalués à huit mille cinq cents euros (EUR 8.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 février 2009, LAC/2009/6504. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

#### Suit copie de l'Annexe

##### ANNEXE 1

*Pro forma balance sheets drawn up as per 30 September 2008*

1. Bilan Siemens Enterprise Communications Luxembourg	30/09/2008	30/09/2007	01/10/2006
<i>ACTIF</i>			
Actifs Immobilisés . . . . .	1,510,998.98	1,587,477.40	1,276,342.13
I. Frais d'établissement . . . . .	0.00	0.00	0.00
II. Immobilisations incorporelles . . . . .	0.00	0.00	0.00
III. Immobilisations corporelles . . . . .	1,510,998.98	1,587,477.40	1,276,342.13
A. Terrains et constructions . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Installations, machines et outillage . . . . .	81,515.30	122,780.05	160,885.52
C. Mobilier et matériel roulant . . . . .	8,002.66	7,710.06	9,427.43
D. Location-financement et droits similaires . . . . .	0.00	0.00	0.00
E. Autres immobilisations corporelles . . . . .	1,421,481.02	1,456,987.29	1,106,029.18
F. Immobilisations en cours et acomptes versés . . . . .	0.00	0.00	0.00

IV. Immobilisations financières . . . . .	0.00	0.00	0.00
A. Entreprises liées . . . . .	0.00	0.00	0.00
1. Participations . . . . .	0.00	0.00	0.00
2. Créances . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation . . . . .	0.00	0.00	0.00
1. Participations . . . . .	0.00	0.00	0.00
2. Créances . . . . .	0.00	0.00	0.00
C. Autres immobilisations financières . . . . .	0.00	0.00	0.00
1. Actions et parts . . . . .	0.00	0.00	0.00
2. Créances et cautionnements en numéraire . . . . .	0.00	0.00	0.00
Actifs circulants . . . . .	8,236,299.68	6,865,116.70	4,624,815.58
V. Créances à plus d'un an . . . . .	0.00	0.00	0.00
A. Créances commerciales . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Autres créances . . . . .	0.00	0.00	0.00
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution . . . . .	929,670.61	1,343,562.95	2,346,241.08
A. Stocks . . . . .	192,915.19	216,434.27	308,025.67
1. Approvisionnements . . . . .	0.00	0.00	0.00
2. En-cours de fabrication . . . . .	0.00	0.00	0.00
3. Produits finis . . . . .	0.00	0.00	0.00
4. Marchandises . . . . .	192,915.19	216,434.27	308,025.67
5. Immeubles destinés à la vente . . . . .	0.00	0.00	0.00
6. Acomptes versés . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Commandes en cours d'exécution . . . . .	736,755.42	1,127,128.68	2,038,215.41
VII. Créances à un an au plus . . . . .	2,764,960.64	5,450,563.57	2,271,731.04
A. Créances commerciales . . . . .	2,764,960.64	1,873,220.60	916,456.91
B. Autres créances . . . . .	0.00	3,577,342.97	1,355,274.13
VIII. Placements de trésorerie . . . . .	0.00	0.00	0.00
A. Actions propres . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Autres placements . . . . .	0.00	0.00	0.00
IX. Valeurs disponibles . . . . .	4,535,962.22	67,494.86	0.00
X. Comptes de régularisation . . . . .	5,706.21	3,495.32	6,843.46
Total de l'actif: . . . . .	9,747,298.66	8,452,594.10	5,901,157.71
<i>PASSIF</i>			
Capitaux propres . . . . .	0.00	0.00	0.00
I. Capital . . . . .	0.00	0.00	0.00
A. Capital souscrit . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Capital non appelé(-) . . . . .	0.00	0.00	0.00
II. Primes d'émission . . . . .	0.00	0.00	0.00
III. Plus-values de réévaluation . . . . .	0.00	0.00	0.00
IV. Réserves . . . . .	0.00	0.00	0.00
A. Réserve légale . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Réserves indisponibles . . . . .	0.00	0.00	0.00
1. Pour actions propres . . . . .	0.00	0.00	0.00
2. Autres . . . . .	0.00	0.00	0.00
C. Réserves immunisées . . . . .	0.00	0.00	0.00
D. Réserves disponibles . . . . .	0.00	0.00	0.00
V. Bénéfice reporté . . . . .	0.00	0.00	0.00
VI. Subsidés en capital . . . . .	0.00	0.00	0.00
Provisions et impôts différés . . . . .	2,136,905.43	2,168,166.38	809,150.33
VII. A. Provisions pour risques et charges . . . . .	2,136,905.43	2,168,166.38	809,150.33
1. Pensions et obligations similaires . . . . .	12,566.16	32,290.62	15,794.06
2. Charges fiscales . . . . .	0.00	0.00	0.00
3. Grosses réparations et gros entretien . . . . .	0.00	0.00	0.00

4. Autres risques et charges . . . . .	2,124,339.27	2,135,875.76	793,356.27
B. Impôts différés . . . . .	0.00	0.00	0.00
Dettes . . . . .	7,610,393.23	6,284,427.72	5,092,007.38
VIII. Dettes à plus d'un an . . . . .	0.00	0.00	0.00
A. Dettes financières . . . . .	0.00	0.00	0.00
1. Emprunts subordonnés . . . . .	0.00	0.00	0.00
2. Emprunts obligataires non subordonnés . . . . .	0.00	0.00	0.00
3. Dettes de location-financement et assimilés . . . . .	0.00	0.00	0.00
4. Etablissements de crédit . . . . .	0.00	0.00	0.00
5. Autres emprunts . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Dettes commerciales . . . . .	0.00	0.00	0.00
1. Fournisseurs . . . . .	0.00	0.00	0.00
2. Effets à payer . . . . .	0.00	0.00	0.00
C. Acomptes reçus sur commandes . . . . .	0.00	0.00	0.00
D. Autres dettes . . . . .	0.00	0.00	0.00
IX. Dettes à un an au plus . . . . .	6,566,709.66	5,177,828.31	3,841,899.52
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Dettes financières . . . . .	0.00	0.00	0.00
1. Etablissements de crédit . . . . .	0.00	0.00	0.00
2. Autres emprunts . . . . .	0.00	0.00	0.00
C. Dettes commerciales . . . . .	1,712,701.95	1,577,559.84	2,957,077.17
1. Fournisseurs . . . . .	1,712,701.95	1,577,559.84	2,957,077.17
2. Effets à payer . . . . .	0.00	0.00	0.00
D. Acomptes reçus sur commandes . . . . .	31,949.98	223,615.62	0.00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales . . . . .	1,084,766.83	1,313,237.82	884,822.35
1. Impôts . . . . .	254,844.92	597,763.06	0.00
2. Rémunérations et charges sociales . . . . .	829,921.91	715,474.76	884,822.35
F. Autres dettes . . . . .	3,737,290.90	2,063,415.03	
X. Comptes de régularisation . . . . .	1,043,683.57	1,106,599.41	1,250,107.86
Total du passif: . . . . .	9,747,298.66	8,452,594.10	5,901,157.71
Différence Actif - Passif . . . . .	0.00	0.00	0.00
2. Comptes de résultats . . . . .	30/09/08	30/09/07	01/10/06
I. Ventes et Prestations . . . . .	16,858,824.82	17,327,240.11	0.00
A. Chiffre d'affaires . . . . .	17,069,500.17	18,082,745.22	0.00
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution . . . . .	-390,373.26	-947,086.73	0.00
C. Production immobilisée . . . . .	0.00	0.00	0.00
D. Autres produits d'exploitation . . . . .	179,698.01	191,581.62	0.00
II. Coût des ventes et des prestations . . . . .	14,776,099.53	14,751,301.87	0.00
A. Approvisionnements et marchandises . . . . .	8,154,697.82	7,019,940.20	0.00
1. Achats . . . . .	8,060,196.44	6,901,317.50	0.00
2. Variation des stocks . . . . .	94,501.38	118,622.70	0.00
B. Services et biens divers . . . . .	1,754,577.40	1,743,682.36	0.00
C. Rémunérations, charges sociales et pensions . . . . .	4,355,483.74	4,150,505.73	0.00
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'éta- blissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles . . . . .	589,401.04	532,573.60	0.00
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales . . . . .	-59,891.23	-116,081.96	0.00
F. Provisions pour risques et charges . . . . .	-31,260.95	1,359,016.05	0.00
G. Autres charges d'exploitation . . . . .	13,091.71	61,665.89	0.00
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . .	0.00	0.00	0.00
III. Bénéfice/Perte d'exploitation . . . . .	2,082,725.29	2,575,938.24	0.00

IV. Produits financiers . . . . .	148,294.56	79,459.99	0.00
A. Produits des immobilisations financières . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Produits des actifs circulants . . . . .	117,930.62	58,156.13	0.00
C. Autres produits financiers . . . . .	30,363.94	21,303.86	0.00
V. Charges financières . . . . .	23,432.56	26,577.20	0.00
A. Charges des dettes . . . . .	0.00	1,590.67	0.00
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. . . . .	0.00	0.00	0.00
C. Autres charges financières . . . . .	23,432.56	24,986.53	0.00
VI. Bénéfice/perte courant(e) avant impôts . . . . .	2,207,587.29	2,628,821.03	0.00
VII. Produits exceptionnels . . . . .	0.00	1,046.33	0.00
A. Reprises d'amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations fi- nancières . . . . .	0.00	0.00	0.00
C. Reprises de provisions pour risques et charges excep- tionnels . . . . .	0.00	0.00	0.00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés . . . . .	0.00	1,046.33	0.00
E. Autres produits exceptionnels . . . . .	0.00	0.00	0.00
VIII. Charges exceptionnelles . . . . .	284,576.73	122,182.66	0.00
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières . . . . .	0.00	0.00	0.00
C. Provisions sur risques et charges exceptionnels . . . . .	0.00	0.00	0.00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés . . . . .	7,187.91	3,358.33	0.00
E. Autres charges exceptionnelles . . . . .	277,388.82	118,824.33	0.00
F. Charges exceptionnelles portés à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . .			0.00
IX. Bénéfice/perte de l'exercice avant impôts . . . . .	1,923,010.56	2,507,684.70	0.00
IX.bis A. Prélèvements sur les impôts différés . . . . .	0.00	0.00	0.00
B. Transfert aux impôts différés . . . . .	0.00	0.00	0.00
X. Impôts sur le résultat . . . . .	-583,000.00	-789,000.00	0.00
A. Impôts . . . . .	-583,000.00	-789,000.00	0.00
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales . . . . .	0.00	0.00	0.00
XI. Bénéfice/perte de l'exercice . . . . .	1,340,010.56	1,718,684.70	0.00
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées . . . . .	0.00	0.00	0.00
Transfert aux réserves immunisées . . . . .	0.00	0.00	0.00
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter . . . . .	1,340,010.56	1,718,684.70	0.00

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 février 2009, LAC/2009/6504. Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009022693/220/1262.

(090029799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

**Texas Refinery Corporation Intercontinental S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.762.

In the year two thousand eight, on the seventeenth day of October.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "TEXAS REFINERY CORPORATION INTERCONTINENTAL S.A.", having its registered office at L-6468 Echternach, Zone Industrielle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B number 92.762, incorporated by deed of Me Paul DUMONT, then notary residing in Echternach, on November 5, 1962, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 97 of December 7, 1962.

The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, on October 22, 1992, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 22 of January 18, 1993.

The Meeting is presided over by Mr Gérard HLEUNIG, director, residing in L-6453 Echternach, 115, rue Krunn.

The chairman appoints as secretary Mrs Alexia UHL, juriste, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The Meeting elects as scrutineer Mr John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of Mr Gérard HLEUNIG as liquidator and determination of his powers.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

*First resolution:*

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

*Second resolution:*

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Mr Gérard HLEUNIG, residing in L-6453 Echternach.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TEXAS REFINERY CORPORATION INTERCONTINENTAL S.A.", ayant son siège social à L-6468 Echternach, Zone Industrielle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.762, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DUMONT, alors notaire de résidence à

Echternach, en date du 5 novembre 1962, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 97 du 7 décembre 1962.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 22 octobre 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 22 du 18 janvier 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard HLEUNIG, directeur, demeurant à L-6453 Echternach, 115, rue Krunn.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée "régulièrement" et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.
2. Nomination de Monsieur Gérard HLEUNIG comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Gérard HLEUNIG, demeurant à L-6453 Echternach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. HLEUNIG, A. UHL, J. SEIL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2008, Relation: LAC/2008/42384. Reçu douze euros (12.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009022449/211/113.

(090027587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**GUS Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 819.572.200,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 112.069.

**GUS Luxembourg 2005 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 807.021.175,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 112.060.

—  
In the year two-thousand and nine, on the eighteenth day of February,  
before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Antony BARNES, manager, residing professionally in Dublin (Ireland),

acting on behalf of the board of managers of GUS Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-112.069 (herein after referred to as the "Absorbing Company") and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated 14 October 2005, published in the Memorial C number 443 of 1 March 2006, whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated 2 March 2007, published in the Memorial C number 946 of 22 May 2007,

by virtue of proxies conferred on the basis of resolutions of the board of managers of the Absorbing Company dated 18 February 2009.

Mr Eric ISAAC, manager, residing professionally in Luxembourg,

acting on behalf of the board of managers of GUS Luxembourg 2005 S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-112.060 (hereinafter referred to as the "Absorbed Company") and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated 12 October 2005, published in the Memorial C number 447 of 1 March 2006, whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, dated 2 March 2007, published in the Memorial C number 944 of 22 May 2007, by virtue of powers conferred on the basis of resolutions of the board of managers of the Absorbed Company dated 18 February 2009.

Excerpts of the relevant managers' resolutions, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The appearing parties represented as stated hereabove have requested the undersigned notary to record the following merger proposal (the "Merger Proposal"):

**1 GUS Luxembourg Holdings S.à r.l.**

The Absorbing Company is existing under the name GUS Luxembourg Holdings S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-112.069.

The Absorbing Company's corporate object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign undertakings, as well as the administration, development and management of its portfolio, without the Company however being subject to the status and/or limitation of the law of 31 July 1929 on the tax regime of holding companies. In a general fashion, the Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at eight hundred nineteen million five hundred seventy-two thousand two hundred Euro (EUR 819,572,200), represented by thirty-two million seven hundred eighty-two thousand eight hundred eighty-eight (32,782,888) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) and all of which are fully paid up.

The Absorbing Company holds 100% of the shares in the Absorbed Company, represented by thirty-two million two hundred eighty thousand eight hundred forty-seven (32,280,847) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

**2 GUS Luxembourg 2005 S.à r.l.**

The Absorbed Company is existing under the name GUS Luxembourg 2005 S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-112.060.

The Absorbed Company's corporate object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign undertakings, as well as the administration, development and management of its portfolio. In a general fashion,

the Company may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The subscribed capital of the Absorbed Company is set at eight hundred seven million twenty-one thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 807,021,175), represented by thirty-two million two hundred eighty thousand eight hundred forty-seven (32,280,847) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

### **3 Merger**

The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb the Absorbed Company (both companies being referred to as "Merging Companies") under the simplified merger procedure (the "Merger") provided for in articles 278 and seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

### **4 Effective Date**

The Merger shall be effective on 26 March 2009 which is the day one month after the publication of the merger proposal in the Memorial C (the "Effective Date"). For accounting purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from the Effective Date.

### **5 Financial Accounts**

Interim financial statements of the Merging Companies have been prepared as at 31 January 2009. These financial statements have been approved by the board of managers of the Absorbing Company and by the board of managers of the Absorbed Company on 18 February 2009.

The Absorbing Company's annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbing Company and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

The Absorbed Company's last annual accounts for the last three years have been approved by the shareholder of the Absorbed Company and deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

### **6 Assets and Liabilities contributed**

Pursuant to the Merger, the Absorbed Company, following its dissolution without liquidation, transfers all its assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

### **7 Advantages granted to the Managers or Auditors**

No special advantages are granted to the members of the board of managers of the Merging Companies. The Merging Companies have no auditors.

### **8 Convertible instruments issued by the Absorbed Company**

Other than its shares, the Absorbed Company has not issued any bonds or other financial instruments.

### **9 Consultation of documentation**

All the shareholders of the Absorbing Company are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a), (b) and (c) of the Law at the registered office of the Absorbing Company at least one month before the Merger takes effect. The documents referred to under this paragraph are the merger proposal, the annual accounts as well as the report on such accounts of the board of managers of the Absorbed Company for the past three financial years. Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

### **10 General meeting of shareholders of the Absorbing Company**

In compliance with article 279 of the Law, one or more of the shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% in the subscribed share capital of the Absorbing Company are entitled, at least one month before the Effective Date, to require that a general meeting of shareholders of the Absorbing Company be called in order to resolve on the approval of the Merger. The meeting must be convened so as to be held within one month of the request for it to be held.

There is no requirement that a general meeting of the shareholders of the Absorbed Company be called in order to resolve on the approval of the Merger as the Absorbed Company is wholly owned by the Absorbing Company.

### **11 Merger formalities**

The Absorbing Company shall itself carry out all formalities including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry and to effect Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company in accordance with article 274 of the Law.

### **12 Dissolution of the Absorbed Company**

The Merger will result in the dissolution without liquidation of the Absorbed Company as of the Effective Date.

The mandate of the managers of the Absorbed Company will come to an end on the Effective Date.

### **13 Corporate Records of the Absorbed Company**

All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.



#### **14 Issued capital of the Absorbing Company following the Merger**

The Merger will not entail a modification of the issued capital of the Absorbing Company.

#### **15 Expenses**

The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to article 271 (2) of the Law.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Merging Companies are estimated at approximately six thousand Euro (EUR 6,000).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-huit février,  
par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Antony BARNES, gérant, demeurant professionnellement à Dublin (Irlande),

agissant pour le compte du conseil de gérance de GUS Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-112.069 (ci-après la «Société Absorbante») et constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 14 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 443 du 1<sup>er</sup> mars 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 946 du 22 mai 2007,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 18 février 2009.

Monsieur Eric ISAAC, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant pour le compte du conseil de gérance de GUS Luxembourg 2005 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-112.060 (ci-après la «Société Absorbée») et constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 12 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 447 du 1<sup>er</sup> mars 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 944 du 22 mai 2007,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décision du conseil de gérance de la Société Absorbée en date du 18 février 2009.

Les extraits des décisions desdits conseils de gérance, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter le projet de fusion suivant:

#### **1 GUS Luxembourg Holdings S.à r.l.**

La Société Absorbante existe sous le nom GUS Luxembourg Holdings S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-112.069.

L'objet social de la Société Absorbante est la détention de participations, sous toutes formes, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille, sans que la Société ne soit cependant soumise aux dispositions et/ou limitations de la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières. En général, la Société peut prendre toute mesure de gestion, de contrôle et de supervision et effectuer toute opération, qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet.

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à huit cent dix-neuf millions cinq cent soixante-douze mille deux cents euros (EUR 819.572.200), représenté par trente-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-huit (32.782.888) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et toutes entièrement libérées.

La Société Absorbante détient 100% des parts sociales de la Société Absorbée, représentées par trente-deux millions deux cent quatre-vingts mille huit cent quarante-sept (32.280.847) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

## **2 GUS Luxembourg 2005 S.à r.l.**

La Société Absorbée existe sous le nom GUS Luxembourg 2005 S.à r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-112.060.

L'objet social de la Société Absorbée est la détention de participations, sous toutes formes, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille. En général, la Société peut prendre toute mesure de gestion, de contrôle et de supervision et effectuer toute opération, qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet.

Le capital social souscrit de la Société Absorbée est fixé à huit cent sept millions vingt et un mille cent soixante-quinze euros (EUR 807.021.175), représenté par trente-deux millions deux cent quatre-vingts mille huit cent quarante-sept (32.280.847) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

## **3 Fusion**

La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber la Société Absorbée (les deux sociétés étant mentionnées ci-après comme les «Sociétés Fusionnantes») selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») prévue aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

## **4 Date de Prise d'Effet**

La Fusion sera réalisée le 26 mars 2009, qui est le jour suivant le mois de publication du projet de fusion au Mémorial C (la «Date de Prise d'Effet»). Pour des raisons comptables, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme étant exécutées pour le compte de la Société Absorbante à partir de la Date de Prise d'Effet.

## **5 Comptes Annuels**

Des états financiers intermédiaires des Sociétés Fusionnantes ont été préparés au 31 janvier 2009. Ces états financiers ont été approuvés par le conseil de gérance de la Société Absorbante et le conseil de gérance de la Société Absorbée le 18 février 2009.

Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbante et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels de la Société Absorbée pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'associé de la Société Absorbée et déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

## **6 Actifs et Passif apportés**

En conséquence de la Fusion, la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, transmet tous ses actifs et son passif, incluant pour éviter toute incertitude tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

## **7 Avantages accordés aux Gérants ou aux Auditeurs**

Il n'est pas accordé d'avantages spéciaux aux membres du conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes. Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'auditeurs.

## **8 Instruments convertibles émis par la Société Absorbée**

A part ses parts sociales, la Société Absorbée n'a pas émis d'obligations ou autres instruments financiers.

## **9 Consultation de la documentation**

Tous les associés de la Société Absorbante ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a), (b) et (c) de la Loi au siège social de la Société Absorbante au moins un mois avant la prise d'effet de la Fusion. Les documents mentionnés dans cet alinéa sont le projet de fusion, les comptes annuels ainsi que le rapport sur ces comptes au conseil de gérance de la Société Absorbée pour les trois derniers exercices comptables. Chaque associé peut obtenir copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et gratuitement.

## **10 Assemblée générale des associés de la Société Absorbante**

Conformément à l'article 279 de la Loi, un ou plusieurs associés de la Société Absorbante détenant au moins 5% du capital souscrit de la Société Absorbante ont le droit de requérir que l'assemblée générale de la Société Absorbante soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

Il n'est pas requis qu'une assemblée générale des associés de la Société Absorbée soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où la Société Absorbée est entièrement détenue par la Société Absorbante.

### 11 Formalités liées à la Fusion

La Société Absorbante devra exécuter elle-même toutes les formalités incluant les publications telles que prescrites par la loi, qui sont nécessaire ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et cession des actifs et du passif de la Société Absorbée conformément à l'article 274 de la Loi.

### 12 Dissolution de la Société Absorbée

La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à partir de la Date de Prise d'Effet.

Le mandat des gérants de la Société Absorbée prendra fin à la Date de Prise d'Effet.

### 13 Documents Sociaux de la Société Absorbée

Tous les documents sociaux, livres et documents comptables seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la Loi.

### 14 Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion

La Fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

### 15 Frais

Tous les frais, dépenses, honoraires et charges résultant de la Fusion devront être supportés par la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du projet de fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Barnes, E. Isaac, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 février 2009, LAC/2009/6502. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009022690/220/247.

(090029752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

### Warburg Lux Invest Circula, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

*Mitteilung an die Anteilhaber des Warburg Lux Invest Circula*

*(WKN A0M6K4/ ISIN LU0328323851)*

M.M.Warburg-LuxInvest S.A., die Verwaltungsgesellschaft des Warburg Lux Invest Circula, einem fonds d'investissement spécialisé nach dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über Spezialisierte Investmentfonds, gibt bekannt, dass für den Warburg Lux Invest Circula, welcher mit Wirkung zum 13. Februar 2009 aufgelöst wurde, das Auflösungsverfahren abgeschlossen ist. Die Liquidationserlöse wurden vollständig an die berechtigten Anteilhaber ausbezahlt.

Luxembourg, im Februar 2009.

M.M.Warburg-LuxInvest S.A.

Référence de publication: 2009023183/2112/12.

### CPI Atlantis TopCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.395.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018239/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10637. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

**Pilgrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Steelers S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 136.580.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of January.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Steelers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 136.580, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 6, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on March 27, 2008, number 750 (the Company);

OCM LUXEMBOURG EPOF II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 133.551 (the Sole Shareholder),

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
  1. Change of the name of the Company from "Steelers S.à r.l." to "Pilgrim S.à r.l.";
  2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above change.
- III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "Steelers S.à r.l." to "Pilgrim S.à r.l." with immediate effect.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the Articles, so that it shall read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Pilgrim S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 900.-

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau, said members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Steelers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.580, constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 6 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 27 mars 2008, numéro 750 (la Société):

OCM LUXEMBOURG EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, employée privée, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "Steelers S.à r.l." en "Pilgrim S.à r.l.";

2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la modification mentionnée ci-dessus.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "Steelers S.à r.l." en "Pilgrim S.à r.l.", avec effet immédiat.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Pilgrim S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 900.-

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2009. Relation: LAC/2009/3038. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)  
Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019063/242/100.

(090019783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.514.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018242/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10639. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**CPI Atlantis Property Trader S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.453.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018248/9882/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10691. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**HSH Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.688.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 19.11.2008*

**I. Zusammensetzung des Verwaltungsrates**

Die Generalversammlung beschliesst hiermit im Einklang mit Artikel 8 der Satzung die Abberufung von Herrn Torsten Althaus aus dem Verwaltungsrat der HSH Investment Management S.A. Gleichzeitig bestellt die Generalversammlung Herrn Stefan Hachmeister, vorbehaltlich der Zustimmung der CSSF, als neues Mitglied des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat setzt sich somit per 19.11.2008 wie folgt zusammen:

Carsten Bäcker, Geschäftsleiter HSH Nordbank Securities S.A., geboren in Essen am 02.08.1968, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

Dr. Christian Tonnesen, Diplom-Kaufmann, geboren in Warstein am 26.01.1967, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel;

Stefan Hachmeister, geboren in Bad Oeynhausen, Deutschland am 07.03.1962, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12.11.2008.

Für gleichlautenden Auszug  
Meinert Riessen / Harald Strelen  
Senior Vice President / Vice President

Référence de publication: 2009018566/37/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**CPI GH Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.717.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/09.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018255/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10629. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**CPI ReCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.200.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018257/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09920. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Whitehall French RE 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009018743/212/12.

(090018901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Opal Corporation (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.772.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018274/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09913. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**JP Residential III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 107.834.

Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009018751/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10214. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Snowdonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.239.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/01/2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018275/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09915. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Dory 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.296.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/01/2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018276/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09904. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Dory 1 (NFR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.773.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29/01/2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018277/9168/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09906. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**67 Wall Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 99.519.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les gérants de la société, Fabio MAZZONI et Géraldine SCHMIT ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009018408/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Pareast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 26.587.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.685.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008*

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les gérants de la société, Fabio MAZZONI et Géraldine SCHMIT ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009018409/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Regulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 55.725.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6.11.2008.

Pour REGULUX SàRL

Florent André Gillen

Gérant

Référence de publication: 2009018810/7679/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02074. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**G.O. IB - SIV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 95.664.

—  
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

La gérante de la société, Géraldine SCHMIT, a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009018410/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Albin West S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.277.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ALBIN WEST S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009018450/1494/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00282. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Ideal Standard International Topco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.771.

—  
Ideal Standard International Topco a procédé au rachat d'une partie de ses propres actions comme suit:

- en date du 30 novembre 2008, 1.204.489 actions ordinaires de classe B, 1.246.011 actions ordinaires de classe C et 1.288.989 actions ordinaires de classe D;

- en date du 18 décembre 2008, 324.286 actions ordinaires de classe B, 335.465 actions ordinaires de classe C et 347.036 actions ordinaires de classe D;

- en date du 18 décembre 2008, 277.959 actions ordinaires de classe B, 287.541 actions ordinaires de classe C et 297.459 actions ordinaires de classe D.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.  
Ideal Standard International Topco  
Signature

Référence de publication: 2009019002/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

**Umbriel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.800.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, abgehalten als außerordentliche Generalversammlung  
am 27. Januar 2009 in Frankfurt*

Versammlung des Verwaltungsrates:

Sodann kamen die Mitglieder des Verwaltungsrates:

1) Oleksandr Kaliuzhnyi, Präsident, geboren in der Ukraine (Kiew), am 13. Juni 1963, wohnhaft in 02192 UKR, Kiew, Umanska 29, App. 77.

2) Oleksii Baltazhy, Direktor, geboren in der Ukraine (Kiew), am 10. April 1966, wohnhaft in 03087 UKR, Kiew, Malischko 11, App. 60.

3) Natalja Degtjareva, Direktor, geboren in Charkow, am 02. Dezember 1956, wohnhaft in D-66271 Kleinblittersdorf, Im Bruch 16

In einer Sitzung zusammen und haben beschlossen Herrn Oleksandr Kaliuzhnyi, Präsident, geboren in der Ukraine (Kiew), am 13. Juni 1963, wohnhaft in 02192 UKR, Kiew, Umanska 29, App. 77, von dem Amt des Präsidenten abzuberufen und Frau Natalja Degtjareva, Direktor, geboren in Charkow, am 02. Dezember 1956, wohnhaft in D-66271 Kleinblittersdorf, Im Bruch 16, zur Präsidentin des Verwaltungsrates und zum Delegierten des Verwaltungsrates mit alleiniger Zeichnungsvollmacht, bis zum Jahre 2013, zu ernennen.

Frankfurt, den 27. Januar 2009.

*Umbriel S.A.*

Oleksandr Kaliuzhnyi / Oleksii Baltazhy / Natalja Degtjareva

Référence de publication: 2009018587/9893/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01240. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

**Microcap Coordination S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.583.

*Beschluss des alleinigen Gesellschafters vom 01.01.2009*

Im Jahre zweitausendneun, am 01. Januar,

wird seitens der Feri Institutional Advisors GmbH, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in D-61348 Bad Homburg, Haus am Park, Rathausplatz 8-10,

ordnungsgemäß vertreten durch Dr. Dirk Söhnholz, wohnhaft in Schützenstraße 7, D-61381 Friedrichsdorf, und durch Dr. Min Sun, wohnhaft in Hasengarten 10, D-61440 Oberursel,

und einzige Gesellschafterin der Gesellschaft folgendes beschlossen:

*Beschluss*

Herr Thomas Zimmer, geboren am 24. Juli 1963 in Trier, mit Berufsanschrift in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Matthias Hardt wird auf unbestimmte Zeit und mit Wirkung zum 01.01.2009 zum Mitglied des Geschäftsführerrates der Gesellschaft bestellt.

Feri Institutional Advisors GmbH / Feri Institutional Advisors GmbH

Dr. Dirk Söhnholz / Dr. Min Sun

Référence de publication: 2009018610/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

**Carrelages Wedekind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 23, Potaschberg.

R.C.S. Luxembourg B 53.410.

*Protokoll der am 17. Dezember 2008 am Geschäftssitz in Grevenmacher stattgefundenen  
Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre.*

Unter dem Vorsitz des Herrn Werner Wedekind, wohnhaft in 54346 Mehring, Frankenstraße 9 wird die Hauptversammlung am 17. Dezember 2008 um 18.00 Uhr eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zum Sekretär Frau Rita Wedekind, wohnhaft in 54346 Mehring, Frankenstr. 9 sowie zum Skrutator Frau Vera Blees, wohnhaft in 54295 Trier, Im Hopfengarten 21.

Der Vorsitzende stellt fest, dass

1. das gesamte Geschäftskapital gegenwärtig oder vertreten ist, wie dies aus der vorliegenden Anwesenheitsliste hervorgeht, welche von den Mitgliedern der Gesellschaft unterzeichnet ist.

2. die gegenwärtige Hauptversammlung gemäß den Statuten der Gesellschaft einberufen wurde und über folgende Tagesordnung verhandeln und abstimmen kann:

- a) Mitglieder des Verwaltungsrates
- b) Kommissar der Gesellschaft

Nach dem Verlesen der Tagesordnung durch den Vorsitzenden werden die einzelnen Punkte der Tagesordnung behandelt und folgende Beschlüsse gefasst

Zu a) Frau Katharina Wedekind, 54346 Mehring, Im Bungert 12 wird aus dem Verwaltungsrat abberufen

Verwaltungsrat:

Vorsitzender: Werner Wedekind, 54346 Mehring, Frankenstr. 9

Beisitzer: Rita Wedekind, 54346 Mehring, Frankenstr. 9

Vera Blees, 54295 Trier, Im Hopfengarten 21

Mit der Zustimmung der Außerordentlichen Generalversammlung wird Herr Werner Wedekind zum „Administrateur-Délégué“ ernannt mit alleiniger Zeichnungsbefugnis für die täglichen Geschäfte.

Das Mandat der drei Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014.

Zu b) Der Kommissar Manfred Wedekind, 54346 Mehring, Im Bungert 12 wird abberufen.

Zum Kommissar wird Herr Florian Wedekind, 54346 Mehring, Frankenstr. 9 für eine Dauer von sechs Jahren ernannt. Das Mandat des Kommissars endet der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014.

Dieses Protokoll wird von der Hauptversammlung ohne Widerspruch angenommen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung um 18.55 Uhr auf.

Dieses Schriftstück ist in 3-facher Ausfertigung erstellt.

Grevenmacher, 17.12.2008.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Der Sekretär / Der Vorsitzende / Der Skrutator / Der Kommissar

Référence de publication: 2009018595/598/41.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

**Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.173.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.448.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Gate Gourmet Luxembourg III, l'associé unique de la Société, a transféré son siège social au  
- 12, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009019005/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00668. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Mayton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 55.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009018742/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01822. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Métis, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 104.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fideurope

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009018744/657/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01820. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Contact Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.529.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018745/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**JP Residential II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 104.276.

Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009018755/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10213. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Northern Coast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 100.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS  
Administrateur

Référence de publication: 2009018747/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01818. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Mobility Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 119.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS  
Administrateur

Référence de publication: 2009018748/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01816. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Anex Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 118.549.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018749/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07533. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Crista Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 109.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009018771/657/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01793. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**JP Residential VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 110.830.

Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Mandataire*

Référence de publication: 2009018759/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10211. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Iberian Capital III, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 140.047.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Henri HELLINCKX  
*Notaire*

Référence de publication: 2009018760/242/13.

(090018288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Parc-Retouche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, 60, route de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 122.854.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018764/1399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09893. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**iSelectis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 116.298.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour ISELECTIS S.A.

Josephus DE WIT

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009018816/7679/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02154. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**JPMorgan Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.252.

Le Bilan au 30 Juillet 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018766/13/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10187. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**Actalis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.969.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018767/1399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09892. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---

**JPMorgan Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.478.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009018768/13/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10082. - Reçu 298,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

---